

# Les pompes à chaleur

## 1 Aides financières 2010

Etat			ANAH
TVA	Crédit d'impôt	prêt à taux zéro +	
5,5 % si votre logement a plus de 2 ans d'ancienneté	Voir tableau ci-dessous	Emprunt à taux zéro pour financement de l'installation  Conditions d'attribution complexes, demander le document à l'Espace Info Energie	Elle attribue une prime sous certaines conditions, la contacter directement au 08.26.80.39.39

### Crédit d'impôt

Type	Montant du crédit d'impôt
Pompe à chaleur géothermique	36 % du matériel 36 % de la pose du capteur souterrain
Pompe à chaleur aérothermique air/eau pour la production de chaleur	22 % du matériel
Pompe à chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire ou chauffe eau thermodynamique	36 % du matériel
Pompe à chaleur air/air ou climatisation réversible	Exclue du crédit d'impôt

## 2 Pompes à chaleur éligibles à ces aides et critères à respecter

**Pompes à chaleur géothermiques à capteur fluide** (sol/sol, sol/eau) : il faut que le coefficient de performance soit supérieur ou égal à 3,4 pour une température d'évaporation de -5 °C.

Autres **pompes à chaleur géothermiques** (eau/eau et eau/glycolée/eau) et **pompes à chaleur air/eau** : il faut que le coefficient de performance soit supérieur ou égal à 3,4 pour une température d'évaporation de + 7 °C selon la norme d'essai 14511-2.

Pompe à chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire : le coefficient de performance doit être supérieur ou égal à 2,2 selon le référentiel de la norme d'essai EN 255-3.

Les pompes à chaleur air/air sont désormais exclues du crédit d'impôt mais sont éligible à l'écoprêt à condition de respecter des conditions définies dans un arrêté du 30 mars 2009.

En plus des conditions de performances présentés ci-dessus, pour être éligible à l'**écoprêt à taux zéro**, l'installation d'une pompe à chaleur doit être réalisée dans le cadre d'un bouquet de travaux ou de l'amélioration de la performance énergétique globale. Pour les détails, prenez contact avec votre Espace Info Energie.

## 3 Sur quoi porte exactement le crédit d'impôt ?

*Pompes à chaleur air/eau, eau/eau, eau glycolée/eau, sol/eau et sol/sol*

Sont **compris** dans la base du crédit d'impôt :

- la pompe à chaleur (équipement de production de chaleur)
- le système de captage
- le module hydraulique et les systèmes de stockage sans appoint ou avec appoint intégré (tels que les «ballons-tampon »)
- les tuyauteries et câblages reliant ces différents organes

Sont **exclus** de la base du crédit d'impôt :

- les émetteurs (plancher chauffant, ventilo-convecteurs...);
- le réseau de distribution reliant la pompe à chaleur aux émetteurs
- les autres accessoires ainsi que les tuyauteries, le câblage électrique reliant l'équipement et les émetteurs
- le raccordement de la pompe à chaleur et des accessoires (circulateur du module hydraulique par exemple) à l'installation électrique
- les organes de régulation
- les autres accessoires, regards éventuels, matériaux utilisés pour des socles maçonnés, etc

## 4 Choix d'un installateur

Choisir un installateur bénéficiant de l'appellation **QualiPAC**. En effet, cette appellation implique que l'installateur s'engage, entre autres, à :

- réaliser une étude thermique pour définir les besoins du bâtiment
- utiliser du matériel NF PAC
- se soumettre à des audits réalisés par un organisme indépendant

La liste des installateurs QualiPAC est disponible sur <http://qualit-enr.org> ou auprès de votre Espace Info Energie.

Depuis le 4 juillet 2009, l'entreprise qui installe ou entretient une pompe à chaleur doit posséder une **attestation de capacité** délivrée par un organisme agréé. Vous pouvez demander cette attestation à l'entreprise.

## 5 Pour aller plus loin...

Adressez-vous directement à :

### L' Espace Info Énergie de Nice Côte d' Azur et de la Ville de Nice

#### Maison de l' Environnement

31, avenue Castellane

06364 Nice Cedex 4

Tel. 04.97.07.24.63

[info.energie@nicedotazur.org](mailto:info.energie@nicedotazur.org)

[info.energie@ville-nice.fr](mailto:info.energie@ville-nice.fr)

## 6 Site Internet utiles:

ADEME : <http://ecocitoyens.ademe.fr/>

Géothermie perspective : <http://www.geothermie-perspectives.fr/>

Association française des Pompes à Chaleur : <http://afpac.org>

qualit'ENR <http://qualit-enr.org>

Label NF PAC : <http://certita.org>



VILLE DE NICE